

## **ANNEXE 3**

### **CONSERVATION PREVENTIVE DES REGISTRES**

#### **PRECONISATIONS DE CONSERVATION**

Afin de s'assurer de la bonne conservation des documents ainsi que du papier et de l'encre qui leur servent de supports, il est fortement recommandé de veiller au maintien d'un environnement professionnel respectant les préconisations suivantes :

- Les documents sont conservés dans une atmosphère stable et continue: il est indispensable d'éviter tout choc thermique et hygrométrique.
- Le matériel bureautique est conservé à l'abri d'une source de chaleur et de la lumière solaire directe.
- Les UV contenus dans la lumière du jour ou les lampes artificielles (lampes fluorescentes de type néon) sont si possible filtrés. Les lampes incandescentes à halogène (source de chaleur) sont à éviter à proximité du matériel ...

#### **NORMES RELATIVES AU PAPIER ET A L'IMPRESSION DES REGISTRES**

En ce qui concerne le papier et l'impression des registres, il convient de tenir compte des recommandations des normes suivantes:

- **ISO 9706-1999** : *Information et documentation- Papier pour documents et prescriptions pour la permanence.*

Le papier permanent pour impression-écriture et photocopies décrit dans cette norme doit répondre aux préconisations suivantes: réserve alcaline au moins équivalente à 0,4 mol d'acide par kg (ce qui correspond à 2% de carbonate de calcium), pH alcalin compris entre 7,5 et 10, indice Kappa inférieur à 5 (il correspond à une tolérance de 1 % de lignine dans la pâte à papier pour éviter les phénomènes d'oxydation par acidification), enfin pour un grammage par exemple équivalent à 70g/m<sup>2</sup>, la résistance au déchirement devra être de 350 mN.

Le symbole mathématique de l'infini entouré d'un cercle placé au-dessus du numéro de la norme, certifie que le matériau remplit les conditions prescrites dans cette norme. Le certificat de conformité peut être exigé. Il doit être daté.

- **ISO 11798-1997** : *Permanence et durabilité de l'écriture, de l'impression et de la reprographie sur les documents papier. Prescriptions et méthodes d'essais.*

Pour répondre à cette norme, les images et caractères doivent posséder une densité optique adéquate, une solidité à la lumière, chaque élément de l'image doit être clairement défini et lisible, les documents doivent posséder une résistance à l'eau, à l'usure, à la chaleur, à la rupture par traction, une résistance au pliage, aux déformations dans le sens travers et le sens machine, enfin les caractères et images ne doivent pas migrer sous l'effet de la pression. La norme cite avec précision les contraintes admises lors de chaque essai.

#### **FORMAT DES VOLUMES DES REGISTRES**

Il est conseillé d'utiliser un volume de 100-200 feuillets pour le format A3, et de 150-200 feuillets pour le format A4.